



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.749
26 novembre 2001

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Vingt-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)*
DE LA 749^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 12 octobre 2001, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 11 h 20.

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA VINGT-HUITIÈME SESSION
(CRC/C/111)

1. Le PRÉSIDENT invite les membres du Comité à examiner les chapitres I (Questions d'organisation et questions diverses), III (Activités intersessions du Comité), IV (Coopération avec d'autres organes de l'ONU et autres institutions intéressées), V (Journée de débat général), VI (Future journée de débat général), VII (Observations générales), VIII (Protocoles facultatifs) et IX (Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session).

2. *Les chapitres I, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX sont adoptés.*

3. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur à présenter la section B du chapitre II, intitulée «Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention», contenant les observations finales du Comité sur les rapports du Kenya, d'Oman, du Qatar, du Cameroun, de la Gambie, de la Mauritanie, de l'Ouzbékistan, du Cap-Vert, du Paraguay et du Portugal.

4. M^{me} KARP (Rapporteur) résume les recommandations qui figurent dans toutes les observations finales, puis présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports du Kenya, d'Oman, du Qatar, du Cameroun et de la Gambie.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Kenya (CRC/C/15/Add.160)

5. *Les observations finales concernant le rapport initial du Kenya sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Oman (CRC/C/15/Add.161)

6. *Les observations finales concernant le rapport initial d'Oman sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Qatar (CRC/C/15/Add.163)

7. *Les observations finales concernant le rapport initial du Qatar sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Cameroun (CRC/C/15/Add.164)

8. *Les observations finales concernant le rapport initial du Cameroun sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Gambie (CRC/C/15/Add.165)

9. *Les observations finales concernant le rapport initial de la Gambie sont adoptées.*

10. Le PRÉSIDENT présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports de la Mauritanie, du Portugal, du Paraguay, du Cap-Vert et de l'Ouzbékistan.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Mauritanie (CRC/C/15/Add.159)

11. *Les observations finales concernant le rapport initial de la Mauritanie sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Portugal (CRC/C/15/Add.162)

12. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Portugal sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Paraguay (CRC/C/15/Add.166)

13. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Paraguay sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Cap-Vert (CRC/C/15/Add.167)

14. *Les observations finales concernant le rapport initial du Cap-Vert sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Ouzbékistan (CRC/C/15/Add.168)

15. *Les observations finales concernant le rapport initial de l'Ouzbékistan sont adoptées.*

16. Le PRÉSIDENT indique que le Comité a ainsi adopté l'ensemble de son rapport sur sa vingt-sixième session.

CLÔTURE DE LA SESSION

17. Le PRÉSIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la vingt-huitième session du Comité.

La séance est levée à 12 h 45.
